



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 05-2023

**RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT**

En conformité avec les exigences du Code municipal du Québec :

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité:

QUE lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 05-2023:

Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Gilbert

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi. Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements généraux.

Donné à Saint-Gilbert, ce 14 décembre 2023.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 05-2023 le 14 décembre 2023 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain du mois de décembre 2023.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière